

Demandeur :

**EARL DU RENOUVEAU**

Adresse courrier et du siège social :

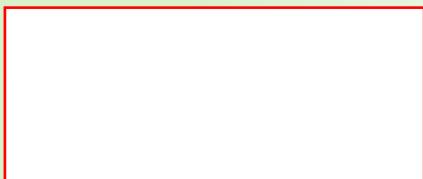
**La Coconnière,  
La Chapelle-St-Florent  
49620 Mauges-sur-Loire**

Site objet de ce dossier

**La Coconnière,  
La Chapelle-St-Florent  
49620 Mauges-sur-Loire**

Contact :

**Olivier GUERY**



Dossier ICPE réalisé par :



Agence Centre-Ouest  
2, rue Amédéo Avogadro  
49070 BEAUCOUZE  
Tél. 02 41 72 14 16  
Fax : 02 41 72 14 18

[aco@synergis-environnement.com](mailto:aco@synergis-environnement.com)  
<http://www.synergis-environnement.com>

**Extension d'un atelier de  
veaux de boucherie**

**Extension de 176 places**

**Réponse à l'avis MRAE**

**DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION  
D'EXPLOITER**

**Rubrique 2101.1a**

**JANVIER 2022**

*Référence : 003100\_ICPE\_EARLDURENOUVEAUdoc*

**INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES**

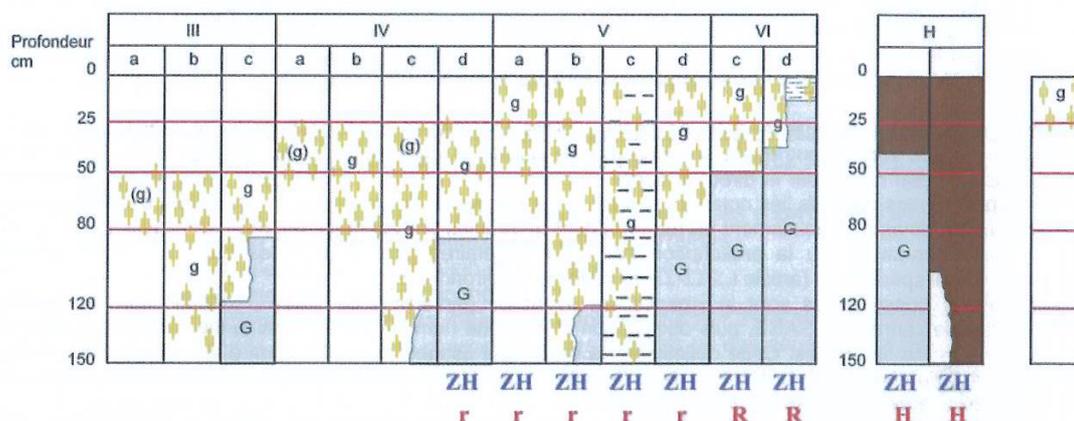
**+Parcelle destinée à accueillir le bâtiment :**

Une étude pédologique a été réalisée sur la parcelle destinée à accueillir le futur bâtiment, avec sondages à la tarière. Ces sondages réalisés à l'emplacement du futur bâtiment montrent les caractéristiques pédologiques suivantes :

Sol de type : Ls Gn2aOx

Il s'agit de sols limono-sableux sur Gneiss où les oxydations apparaissent entre 20 et 40 centimètres.

Comme l'indique la circulaire du 18 janvier 2010, l'étude des sols est réalisée par des sondages à la tarière d'une profondeur de 1,20 m. La caractérisation de l'hydromorphie des sols, et donc la caractérisation d'une zone humide (apparition d'horizons histiques et de traits rédoxiques ou réductiques), s'appuie sur le classement d'hydromorphie du GEPPA de 1981 comme indiqué ci-après.



**Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)**

- (g) caractère rédoxique peu marqué (pseudoogley peu marqué)
- g caractère rédoxique marqué (pseudoogley marqué)
- G horizon rédoxique (gley)
- H Histosols R Réductisols
- r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)

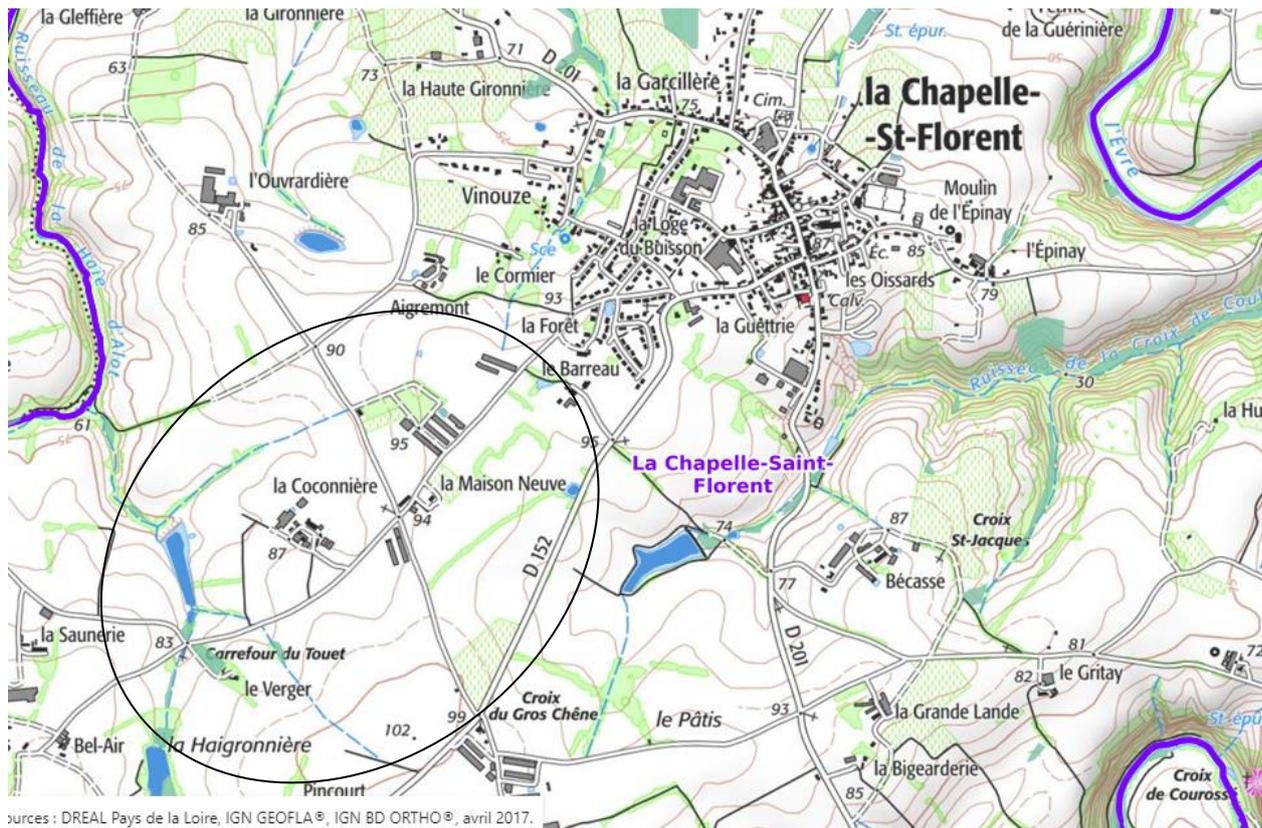
*d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)*

Au regard des sondages pédologiques, les sols de la parcelle d'implantation du bâtiment appartiennent à la classe IV b : il s'agit de sols qui ne sont pas zones humides.

Comme indiqué dans le dossier, il n'y a pas de zones humides sur la parcelle d'implantation du futur bâtiment.

**+Zones humides sur le parcellaire existant :**

La carte ci-après détaille la prélocalisation des zones humides sur la Chapelle St-Florent. Suivant cette carte de prélocalisation : aucune zone humide n'est présente sur le parcellaire de l'EARL DU RENOUVEAU (à l'intérieur du rond noir). Seuls les cours d'eau et mares-étangs sont présents. Une exclusion d'épandage de 35 mètres a été réalisée par rapport à ces éléments.



Comme l'indique le parcellaire détaillé du plan d'épandage : aucune zone humide n'a été répertoriée sur le parcellaire de l'EARL DU RENOUVEAU (pas de classe 0, ni ZH).  
La carte du PLU ne présente aucune zone humide sur ce même secteur.

Comme l'indique la carte des sols, l'oxydation des sols apparait après l'horizon du labour entre 20 et 50 cm de profondeur. Aucun des sols inspectés à la tarière ne correspond à un sol en zone humide (suivant la grille du GEPPA).

Par ailleurs, contrairement à ce qu'indique la MRAE, il est impossible de réaliser une détermination des zones humides par la recherche de flore : les parcelles étant toutes cultivées (monoculture). Néanmoins, on notera que lors des inventaires in situ, les chargés de projet ont procédé à la recherche de flore hydrophile : absence de cette flore sur l'ensemble du parcellaire investigué.

**En conclusion :** les investigations terrains et notamment l'inventaire des zones humides ont été réalisés en respect des prescriptions réglementaires. Les inventaires ont permis d'identifier des sols sains en surface conduisant à l'absence de zones humides.

## +GESTION DES EAUX PLUVIALES SUR LE SITE

Le plan de la page suivante détaille les circuits d'eaux pluviales sur le site d'élevage.

Globalement, les eaux pluviales reviennent vers le nord du site d'élevage et s'écoulent en direction d'un fossé à écoulement temporaire en traversant la parcelle cultivée. Ce fossé à écoulement temporaire rejoint ensuite le ruisseau de la Haie d'Alot qui s'écoule plus au nord-ouest. La carte suivante détaille ces différents éléments.



Circuit des eaux pluviales : 

On note qu'à la sortie du bâtiment veaux de boucherie, les eaux pluviales viennent diffuser sur une zone enherbée évitant tout ravinement, puis diffuse lentement au travers d'une parcelle agricole avant de rejoindre le réseau hydrographique.

Comme l'indique le plan de la page suivante, la nouvelle extension aura son réseau d'eaux pluviales rattaché au bâtiment existant.

Etant donné la configuration actuelle, la zone d'expansion des eaux pluviales permet de faire tampon et de diffuser doucement les eaux pluviales vers le réseau hydrographique.

**Conclusion :** Au regard de la gestion actuelle des eaux pluviales, il n'est pas nécessaire de mettre en place de système supplémentaire pour réguler davantage ces eaux. Aucun risque d'inondation n'est à craindre.

**De plus pour des raisons sanitaires, les eaux pluviales ne peuvent pas être utilisées pour le lavage des bâtiments.**

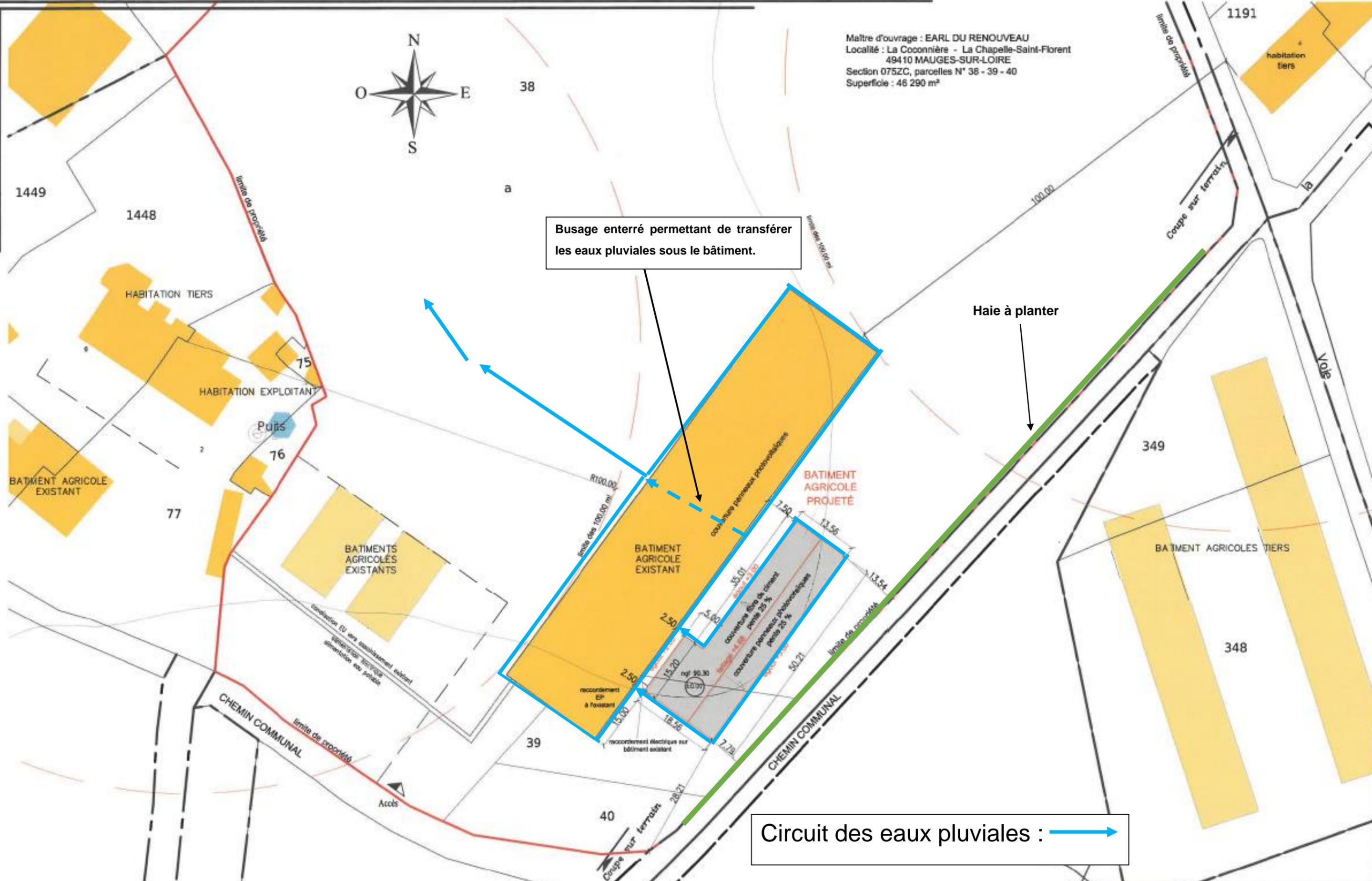
Maître d'ouvrage : EARL DU RENOUVEAU  
 Localité : La Coconnière - La Chapelle-Saint-Florent  
 49410 MAUGES-SUR-LOIRE  
 Section 075ZC, parcelles N° 38 - 39 - 40  
 Superficie : 46 290 m<sup>2</sup>



Busage enterré permettant de transférer les eaux pluviales sous le bâtiment.

Haie à planter

Circuit des eaux pluviales : →



Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs chargés de la réalisation des travaux, devront par corps d'état et après études particulières, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution de l'ensemble des travaux.

- Plan de masse - PC 2



PERMIS DE CONSTRUIRE		
Date : 23 juin 2021	Dossier : 221.030	Échelle : 1/750e
EARL DU RENOUVEAU La Coconnière - La Chapelle-Saint-Florent 49410 MAUGES-SUR-LOIRE		

## **+CHOIX D'UNE PRODUCTION BOVINE DE TYPE INTENSIF**

Historiquement, Monsieur GUERY travaillait au sein d'un GAEC qui conduisait un troupeau laitier. Suite à une réorganisation de cette exploitation et au regard de la rentabilité économique de l'exploitation, Monsieur GUERY a été contraint de quitter cette exploitation. Aussi, pour recréer une activité économique et assurer un revenu pour sa famille, Monsieur GUERY a fait le choix de mettre en place l'élevage de veaux de boucherie. La mise en place de cet atelier s'est effectuée pour deux raisons principales :

+vu les nombreuses années d'expérience de Monsieur GUERY dans l'élevage de bovins et notamment de veaux ;

+vu le contexte : avec une exploitation réduite en surface ne permettant pas de dégager un salaire. En effet, étant donné la pression foncière et la difficulté d'acquérir de nouvelles surfaces agricoles, Monsieur GUERY a été contraint de développer un atelier qui puisse dégager un revenu pour lui et pour son épouse.

Il s'agissait donc de prendre en compte les contraintes foncières, économiques tout en prenant en compte les compétences de l'éleveur.

## **+PRATIQUES D'EPANDAGE ET REDUCTION DES FLUX EN AZOTE ET PHOSPHORE**

Concernant la remarque au sujet du SAGE sur la diminution des flux d'azote et de phosphore à l'exutoire des affluents de la Loire : le projet a été dimensionné de manière à ce que le plan d'épandage permette des apports organiques sans excédent.

	Bilan agronomique (kg)		
	N total (kg)	P2O5 total (kg)	K2O total (kg)
Apports (maîtrisables et non maîtrisables)	3763	1792	3584
Exportations des cultures	-4788	-1999	-4061
<b>Solde</b>	<b>-1025</b>	<b>-207</b>	<b>-477</b>

Les apports organiques viennent remplacer les apports minéraux. Dans tous les cas, les besoins des cultures seront supérieurs aux apports.

Il n'y aura pas de rejets dans le réseau hydrographique : seules les eaux pluviales iront rejoindre le réseau hydrographique, sans interférence avec les déjections animales.

Après projet, les apports seront de 78,8 kg N/ha et 37,5 kg P2O5/ha : n'entraînant aucune intensification des apports car ils restent respectivement 24 kg N/ha et 4,9 kg P2O5/ha inférieurs aux besoins totaux des cultures.

Les apports organiques couvriront 78% des besoins en azote et 90% des besoins en phosphore. Ainsi, le bilan étant déficitaire : il n'y aura pas de flux d'azote et de phosphore excédentaire. Il n'est pas juste de parler de diminution des flux d'azote et phosphore vers le réseau hydrographique : étant donné qu'il n'y aura pas de rejets directs dans ce réseau. Cette logique de diminution de flux n'est pas adaptée à la situation et ne peut être applicable : il n'y a pas de rejets.

On peut cependant noter qu'un risque de lessivage peut exister. Toutefois, ce risque est très peu probable en raison :

+ des apports ajustés aux besoins des cultures sans surfertilisation ;

+ de la mise en place de zone tampon entre le réseau hydrographique et les parcelles agricoles, avec la mise en place de bandes enherbées ;

+ et la préservation de la ripisylve.

L'ensemble de ces éléments ci-dessus ainsi que les bonnes pratiques d'épandage (respect du plan d'épandage, des périodes d'épandage, enfouissement....) permettront d'effectuer des apports pour les besoins des cultures sans risque pour le réseau hydrographique et la qualité des eaux.

## **+ EMISSIONS DIRECTES ET INDIRECTES DES GAZ A EFFET DE SERRE :**

Suivant le rapport de l'ADEME de Octobre 2016, les évolutions concernant l'élevage de bovins viandes sont les suivantes :

+pour 2035, les quantités de GES émises seront directement dépendantes des effectifs associés à la production de viande. Le scénario tendanciel mise sur un maintien de la production de viande proche assez du niveau de 2010 (-6,4%) ; les émissions de GES seront donc également assez stables (-2,2% en brut, +1,7% en net).

Le méthane entérique augmente de moins de 1%. Les changements majeurs concernent le poste de stockage des effluents (-15%) et du stockage de carbone (-19%). Il a été considéré que les pratiques alimentaires changeraient peu d'ici à 2035, seules les durées d'engraissement ont été modulées à la baisse pour une même ration et un même poids de sortie. En conséquence le poste de consommation d'aliments n'évolue pas (+0,1%).

Par conséquent, l'empreinte carbone de la viande affiche 14,03 kg eq CO<sub>2</sub> / kg vv, soit une baisse de presque 5% par rapport à 2010. Dans le scénario tendanciel Bis, les changements en termes de conduite des troupeaux laitiers et allaitants ont une influence sur le nombre d'animaux producteurs de viande : en diminuant le taux de mortalité des veaux laitiers et allaitants, ces animaux trouvent une destination dans la filière viande, ce qui change globalement le profil d'animaux produits et réduit le nombre de vaches allaitantes ; de même, la réduction de l'âge au vêlage pour les génisses de renouvellement allaitantes en réduit l'effectif. Les émissions de méthane entérique sont ainsi réduites de 8,7% entre le scénario tendanciel et le tendanciel bis.

Avec l'élevage de veaux de boucherie de l'EARL DU RENOUVEAU, il s'agit de pouvoir répondre aux besoins du marché et ainsi limiter les importations de veaux (ces dernières contribuant à des émissions directes et indirectes supérieures à un élevage français dont les produits sont vendus en France).

Toutefois, on notera que pour limiter les gaz à effet de serre, l'exploitant s'interroge sur la mise en place à moyen-long terme d'une unité de méthanisation de manière à limiter la production de gaz à effet de serre.

